

Commune de Les Bons Villers
Place de Frasnes, n° 1 Tel : 071/858.180
6210 Les Bons Villers Fax : 071/858.142

SPW
Service public de Wallonie

FRW

RAPPORT ANNUEL 2021
Activités 2020

Opération de développement rural – 3ème phase

Approbation gouvernementale au 16 mars 2020

Province du Hainaut
Arrondissement de Charleroi
Commune de Les Bons Villers

Commune de Les Bons Villers

★★★★★

Extrait au registre
des délibérations
du Collège communal

Collège du 16 mars 2021

PRESENTS : MM. **M.PERIN, BOURGMESTRE PRÉSIDENT ;**
A. MATHELART, P. JENAUX, B. PATTE, J.-J. ALLART, Echevins ;
B.WALLEMACQ, Directeur général.
Excusée: A.-L. DESMIT, Présidente du CPAS.

OBJET. **Opération de développement rural : Rapport annuel 2021 - Activités 2020 - Approbation**

20210316 - 20237

Le Collège,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1123-23 ;

Vu le décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural abrogeant celui du 6 juin 1991 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural ;

Vu la circulaire 2020/01 relative au Programme Communal de Développement rural ;

Vu notamment le chapitre 7 de cette circulaire relative aux modalités d'élaboration et de transmission du rapport annuel de l'opération de développement rural ;

Vu la validité du Programme Communal de Développement Rural clôturée en décembre 2014 et les conventions en cours d'exécution ;

Vu le rapport annuel 2021-activités 2020 rédigé par Ingrid LAVENDY, coordinatrice du développement rural respectant la circulaire dont question ci-dessus et comprenant en particulier la déclaration sur l'honneur de réinvestissement des bénéfices de l'atelier rural dans les projets conventionnés en développement rural ;

Vu la partie 4 de ce rapport, relative aux activités de la Commission Locale de Développement Rural rédigée par Martine Gilles, agent de la Fondation Rurale de Wallonie, organisme accompagnateur ;

Considérant le bénéfice réalisé sur les locations de l'atelier rural et la déclaration sur l'honneur de réinvestir ce résultat dans la gestion (charges de fonctionnement supérieures aux rentrées de location) des Maisons de Village;

Considérant l'approbation de ce rapport en CLDR de ce 02/03/2020;

Après en avoir délibéré;

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1er. D'approuver le rapport annuel 2021-Activités 2020 de l'opération de développement rural.

Article 2. De réinvestir les bénéfices dans la gestion des Maisons de Village dont les rentrées locatives ne permettent pas de couvrir les frais de gestion et les charges de fonctionnement.

Article 3. De transmettre celui-ci avant le 31 mars au cabinet du Ministre TELLIER, à la PAT, à la DGO3 – Développement rural, service central de Namur et extérieur de Thuin et à la FRW.

Article 4. De transmettre ce rapport à l'adresse suivante : rapport.annuel.odr@spw.wallonie.be.

Article 5. De transmettre ce rapport aux membres du conseil communal par voie informatique.

LE COLLÈGE :

LE DIRECTEUR GENERAL, **LE BOURGMESTRE-PRESIDENT,**

(s) B. WALLEMACQ **(s) M. PERIN**

POUR EXTRAIT CONFORME LE 16/03/2021

LE DIRECTEUR GENERAL **LE BOURGMESTRE**

B. WALLEMACQ

Administration Communale de LES BONS VILLERS * HAINAUT *

M. PERIN



PARTIE 1

Situation générale de l'opération

Commune de Les Bons Villers
Place de Frasnes, n°1 Tel : 071/858.188
6210 Les Bons Villers Fax : 071/858.142
★★★★★

SPW
Service public de Wallonie

FRW

Partie 1 : SITUATION GENERALE DE L'OPERATION DEVELOPPEMENT RURAL Les Bons Villers

1. Tableau des projets réalisés.

Priorité du PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant (€) du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)
PCDR 2004-2014		Liaison lente Frasnes-Mellet	126.750,00	DR
PCDR 2004-2014		Liaison lente Frasnes-Rèves	350.000,00	DR
Lot 1	1.8.	Créer une dynamique d'échange de services : **Base de données « volontariat »**		PCS
Lot 2	2.4.	Développer un système de rang scolaire : **Mellet et Villers-Perwin, rue scolaire réalisée**	----------	----------
Lot 2	2.6	Création d'un lieu d'hébergement des Mouvements de Jeunesse à Rèves sur le site de l'Institut Sainte-Marie : **containers**	----------	----------

2. Tableau des projets en cours.

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant (€) du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
PCDR 2004-2014		Maison de village de Villers-Perwin	627.506	DR	Construction en cours
Lot 1	1.1.	Aménager le parc De Dobbeleer	197.654	DR/Infrasport/AWAP	Approbation convention-faisabilité par conseil communal du 25/01/2021
Lot 1	1.5.	Réhabiliter et mettre en valeur le petit patrimoine populaire wallon	(6.200 € max. par élément pour les travaux et 2.480 € max. pour la promotion)	AWAP	Inventaire réalisé
Lot 1	1.6.	Valoriser les chemins et les sentiers qui font découvrir la nature		PWDR	18 boucles promenade sur l'entité, 5 boucles activées via le GAL Pays des 4 Bras
Lot 1	1.9.	Créer des jeux inter-villages		PCS	Mise en place d'un groupe porteur
Lot 2	2.13.	Créer un espace de coworking et de services	Pour achat du bâtiment : 297.300,00€	DR	Convention-acquisition DR signée par la Ministre (12/01/2021)
Lot 3	3.1.	Créer un centre de formation Terres en Rèves		PWDR	Gérer par le GAL Pays des 4 Bras sur le site AGRICOEUR
Lot 3	3.5.	Sécurisation des abords des lieux fréquentés			Abords d'école (totems, zones 30)
Lot 3	3.9.	Développer le PPP en matière d'énergie avec les habitants			Pour le photovoltaïque

3. Tableau des projets en attente.

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant estimé (€) du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Programmation du projet
Lot 1	1.2.	Créer au complexe sportif un espace convivial intergénérationnel autour d'une aire de jeux et un cheminement vers le parc de Dobbeleer	800.529	DR	Demande convention-faisabilité en 2021
Lot 1	1.3.	Créer un lieu polyvalent complémentaire au complexe sportif et un cheminement d'accès entre la N5 et la rue J-B Loriaux	638.114	DR	Demande convention-faisabilité en 2021
Lot 1	1.4.	Créer un lieu d'activités citoyennes et de services avec un cheminement lent vers la N5 et le centre administratif	386.333 (bâtiment) 168.300 (cheminement)	DR	
Lot 1	1.7.	Valoriser les zones naturelles en créant un maillage écologique	278.300	EV-DR	En 2022
Lot 2	2.1.	Développer les liaisons lentes entre la N5 et les pôles du centre de Frasnes		PCM-DR	A suivre avec le PCM qui démarre en mars 2021
Lot 2	2.2.	Aménager des lieux de convivialité pour tous		DR	
Lot 2	2.3.	Créer des logements innovants		DR	
Lot 2	2.5.	Créer une maison de village et une salle de grande capacité		DR	Etudes de faisabilité en cours pour reconversion en partie de l'atelier rural Agricoeur ou dans l'école du Vieux Château
Lot 2	2.7.	Aménager un cheminement lent et un espace partagé le long de la RN 567 (zone rond-point Stassart à r E Solvay)			Budget régional réservé pour 2022-2023
Lot 2	2.8.	Élargissement du chemin du Bois d'Arnelle pour réduire le trafic de la rue J-B Loriaux		PIC	
Lot 2	2.9.	Création de liaisons lentes vers l'Institut Sainte Marie depuis les quartiers de Rèves et depuis Houtain-le-Val		DR	
Lot 2	2.10.	Réaménager la cité administrative		PIC	Master plan en cours
Lot 2	2.11.	Aménager l'ancienne chaussée de Bruxelles à Mellet			Budget régional réservé pour 2022-2023

Lot 2	2.12.	Aménager l'ancienne chaussée de Bruxelles à Frasnes			Budget régional réservé pour 2022-2023
Lot 3	3.2.	Créer un hall relais agricole			Possibilité dans l'atelier rural Agricoeur – en réflexion
Lot 3	3.3.	Développer des hébergements touristiques adaptés au profil de la commune et développer des parcours thématiques			
Lot 3	3.4.	Reconvertir partiellement l'église de Frasnes			Réflexion intégrée dans le master plan cité administrative
Lot 3	3.6.	Poursuivre la réalisation de liaisons lentes			A suivre avec le PCM qui démarre en mars 2021
Lot 3	3.7.	Développer les bornes CNG et l'utilisation du biogaz			
Lot 3	3.8.	Aménager la liaison cyclable à Rèves (Le Cadeau-Recyparc)			
Lot 3	3.10.	Aménager la place du Terminus à Mellet			Possibilité de charge urbanistique pour promoteur immobilier

4. Synthèse de l'état d'avancement des 32 fiches-projets du PCDR 2020-2030

Lot 1 = à enclencher d'ici 2023 ; Lot 2 = à enclencher d'ici 2026; Lot 3 = à enclencher d'ici 2030
R = Réalisé; E= en cours ; Ab = abandonné ; Att = en attente

		Intitulé du projet	R	E	Ab	Att	Commentaires
LOT 1	1.	Aménager le Parc De Dobbeleer		X			Approbation de la convention par le Conseil communal du 25/01/2021
	2.	Créer au complexe sportif un espace convivial intergénérationnel autour d'une aire de jeux et un cheminement vers le parc de Dobbeleer				X	Master plan réalisé Demande convention-faisabilité DR en 2021
	3.	Créer un lieu polyvalent complémentaire au complexe sportif et un cheminement d'accès entre la N5 et la rue J-B Loriaux				X	Master plan réalisé Demande convention-faisabilité DR en 2021
	4.	Créer un lieu d'activités citoyennes et de services avec un cheminement lent vers la N5 et le centre administratif				X	
	5.	Réhabiliter et mettre en valeur le petit patrimoine populaire wallon		X			Obtention du subside AWAP et relevé du petit patrimoine par les citoyens
	6.	Valoriser les chemins et les sentiers qui font découvrir la nature		X			18 boucles promenade sur l'entité avec GAL Pays des 4 Bras
	7.	Valoriser les zones naturelles en créant un maillage écologique				X	
	8.	Créer une dynamique d'échange de services	X				Base de données volontariat et enquête
	9.	Créer des jeux inter-villages		X			

LOT 2	1.	Développer les liaisons lentes entre la N5 et les pôles du centre de Frasnes				X	
	2.	Aménager des lieux de convivialité pour tous				X	
	3.	Créer des logements innovants				X	Réflexion sur les tinny house
	4.	Développer un système de rang scolaire/rue scolaire	X				Mellet et Villers-Perwin
	5.	Créer une maison de village et une salle de grande capacité				X	Etudes faisabilité en cours pour le site Agricoeur et le Vieux Château
	6.	Création d'un lieu d'hébergement des Mouvements de Jeunesses à Rèves sur le site de l'Institut Sainte-Marie	X				
	7.	Aménager un cheminement lent et un espace partagé le long de la RN 567 à Mellet				X	En attente de la DGO1
	8.	Élargissement du chemin du Bois d'Arnelle pour réduire le trafic de la rue J-B Loriaux				X	Plan communal de mobilité a commencé en mars 2021
	9.	Création de liaisons lentes vers l'Institut Sainte Marie depuis les quartiers de Rèves et depuis Houtain-le-Val				X	Plan communal de mobilité a commencé en mars 2021
	10.	Réaménager la cité administrative				X	Master plan en cours avec la cité administrative L'aménagement du grenier au-dessus de la salle du Conseil va démarrer
	11.	Aménager l'ancienne chaussée de Bruxelles à Mellet				X	Crédit budgétaire réservé en 2022
	12.	Aménager l'ancienne chaussée de Bruxelles à Frasnes				X	Crédit budgétaire réservé en 2023
	13.	Créer un espace de coworking et de services		X			Convention acquisition signée par la Ministre le 12/01/2021

LOT 3	1.	Créer un centre de formation Terres en Rèves		X			Suivi avec le GAL Pays des 4 Bras sur le site Agricoeur
	2.	Créer un hall relais agricole				X	Suivi avec le GAL Pays des 4 bras sur le site Agrioeur
	3.	Développer des hébergements touristiques adaptés au profil de la commune et développer des parcours thématiques				X	
	4.	Reconvertir partiellement l'église de Frasnes				X	Master plan en cours avec la cité administrative
	5.	Sécurisation des abords des lieux fréquentés		X			Placement de totems aux abords des écoles/Zones 30km/h créées
	6.	Poursuivre la réalisation de liaisons lentes				X	Plan communal de mobilité a commencé en mars 2021
	7.	Développer les bornes CNG et l'utilisation du biogaz				X	
	8.	Aménager la liaison cyclable à Rèves (Le Cadeau-Recyparc)				X	
	9.	Développer le PPP en matière d'énergie avec les habitants		X			Panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux (PPP)
	10.	Aménager la place du Terminus à Mellet				X	Possibilité de charge urbanistique pour un promoteur immobilier

			Stade				
			R	E	Ab	Att	
TOTAL		**32 projets**	3	8	0	21	
%		**A partir du total des projets**	9%	25%	0%	66%	



PARTIE 2

Avancement physique et financier

Commune de Les Bons Villers
Place de Frasnes, n°1 Tel : 071/858.188
6210 Les Bons Villers Fax : 071/858.142
★★★★★

SPW
Service public de Wallonie

FRW

Partie 2 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2004 + Avenant 2009	PCDR classique ~~PwDR 2007-2008~~[1]	**Aménagement d'un réseau de liaisons intervillages pour usagers lents – phase 1 étude et phase 2, acquisition d'emprise et travaux entre Frasnes et Mellet**	Faciliter les déplacements intervillages des habitants, renforcer le sentiment d'appartenance, maintenir et valoriser l'activité agricole et l'environnement rural (paysager)	Phase 1 : 10.000,00 Phase 2 : 110.200,00

Etats d'avancement physique du projet :	**Date :**
Désignation du géomètre	08/02/2010
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.	12/06/2012
Approbation de l'avant-projet par la R.W	
Acte d'acquisition	29/12/2014
Approbation CC création de voirie dans le cadre du permis d'urbanisme	23/03/2015
Permis d'urbanisme	30/06/2015
Approbation du projet par le Ministre	13/10/2016
Adjudication :	26/06/2017 au 27/10/2017
Décision d'attribution du marché	28/12/2018
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre	06/03/2019
Début des travaux	Avril 2019
Réception provisoire	20/08/2020
Décompte final	
Réception définitive	*(19/08/2025)*
Etat d'avancement financier du projet :	**Montant (€ - tvac) :**
Montant conventionné à 100%	**12.500,00 et 126.750,00**

[1] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Montant versé du subside développement rural	**18.790,82**
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	**99.011,00**
Montants cumulés payés à l'auteur de projet (honoraires)	

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside (€)
2007-A	PCDR ~~PwDR 2007-2008~~[2]	**AGRICOEUR : phase 4 : Construction d'un atelier rural**	Restructure le centre du village de Frasnes-lez-Gosselies pour donner un cœur de village à l'entité bonsvillersoise	900.000,00

Etats d'avancement physique du projet :	**Date :**
Désignation de l'auteur de projet :	27/03/2007
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.	09/04/2008
Approbation de l'avant-projet par la R.W	29/05/2008
Permis d'urbanisme délivré	03/12/2009
Approbation du projet par l'A.C.	13/09/2010
Approbation du projet par le Ministre	16/09/2011
Adjudication :	24/01/2012
Décision d'attribution du marché	08/2/2012
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre	04/06/2012
Début des travaux	01/09/2012
Réception provisoire	04/07/2013
Approbation Décompte final par AC	16/09/2013
Approbation Décompte final par le Ministre	**30/04/2019**
Réception définitive	14/08/2014
Etat d'avancement financier du projet :	**Montant (€ - tvac) :**
Montant conventionné à 100%	**1.125.326,37**
Montant versé du subside développement rural	**855.000,00**
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	**1.465.429,73**
Montants cumulés payés à l'auteur de projet (honoraires)	**131.888,68**

[2] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2010 A du 11/09/2012	PCDR classique Plan MERCURE	**Aménagement d'un réseau de liaisons intervillages pour usagers lents –, acquisition d'emprise et travaux entre Frasnes et Rèves**	Faciliter les déplacements intervillages des habitants, renforcer le sentiment d'appartenance, maintenir et valoriser l'activité agricole et l'environnement rural (paysager)	**289.600**

Etats d'avancement physique du projet :	**Date :**
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.	16/11/2016
Approbation de l'avant-projet par la R.W	3/4/2017
Approbation du projet par l'A.C.	20/02/2017
Approbation du projet par le Ministre	03/04/2017
Désignation du géomètre:	/
Adjudication :	14/08/2018
Décision d'attribution du marché	05/02/2019
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre	
Début des travaux	2019
Réception provisoire	05/06/2020
Décompte final	
Réception définitive	(04/06/2025)
Etat d'avancement financier du projet :	**Montant (€ - tvac) :**
Montant conventionné à 100%	**201.025,49**
Montant versé du subside développement rural	
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	**209147,81**
Montants cumulés payés à l'auteur de projet (honoraires)	

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside (€)
2013-A	PCDR classique ~~PwDR 2007-2013[3]~~ ~~PwDR 2014-2020 : M 7.4~~	**AGRICOEUR : phase 3: Maison de Village**	- Restructurer le centre du village de Frasnes-lez-Gosselies pour donner un cœur de village à l'entité bonsvillersoise - Aménager le cœur de village comme un espace de rencontre convivial et sécurisant. - Soutenir/redévelopper l'activité économique dans le centre villageois.	**937.750,00**

Etats d'avancement physique du projet :	**Date :**
Désignation d'un bureau d'études (faisabilité/stabilité)	30/12/2014
Désignation de l'auteur de projet :	30/12/2015
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.	15/06/2016
Approbation de l'avant-projet par la R.W	24/06/2016
Permis d'urbanisme délivré	28/12/2017
Approbation du projet par l'A.C.	**22/05/2017**
Approbation du projet par le Ministre	**23/03/2018**
Adjudication :	27/06/2017
Décision d'attribution du marché	20/12/2017
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre	10/05/2019
Début des travaux	Projet arrêté
Réception provisoire	
Décompte final	
Réception définitive	//
Etat d'avancement financier du projet :	**Montant (€ - tvac) :**
Montant conventionné à 100%	**1.875. 500,00**
Montant versé du subside développement rural	
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	
Montants cumulés payés à l'auteur de projet (honoraires)	

[3] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2014-A	PCDR classique PwDR 2007-2013[4] PwDR 2014-2020 : M 7.4	**AGRICOEUR : phase 6 : Aménagement des abords, nouvelle voirie et parkings**	- Restructurer le centre du village de Frasnes-lez-Gosselies pour donner un cœur de village à l'entité bonsvillersoise	**239.582,00**
		Etats d'avancement physique du projet :		**Date :**
		Désignation de l'auteur de projet :		25/04/2016
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		5/10/2016
		Approbation de l'avant-projet par la R.W		**27/03/2017**
		Approbation du projet par l'A.C.		27/12/2017
		Approbation du projet par le Ministre		**20/02/2018**
		Adjudication :		
		Décision d'attribution du marché		**Projet arrêté**
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		
		Début des travaux		
		Réception provisoire		
		Décompte final		
		Réception définitive		
		Etat d'avancement financier du projet :		**Montant :**
		Montant conventionné à 100%		**647.947,96**
		Montant du subside développement rural		
		Montants cumulés payés à l'entrepreneur		

[4] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside (€)
2014-B	PCDR classique	**Création d'une maison de village à Villers-Perwin**	- Renforcer le sentiment d'appartenance communale - Adapter l'offre en services en fonction de la demande de la population et des acteurs locaux - Mettre en valeur les dynamiques locales	**463.753,00**

Etats d'avancement physique du projet :	**Date :**
Désignation de l'auteur de projet :	31/08/2016
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.	16/11/2016
Approbation de l'avant-projet par la R.W	27/03/2017
Permis d'urbanisme délivré	24/07/2017
Approbation du projet par l'A.C.	**20/02/2018**
Approbation du projet par le Ministre	**06/12/2018**
Adjudication :	04/03/2019
Décision d'attribution du marché	07/05/2019
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre	16/10/2019
Début des travaux	10/02/2020
Réception provisoire	
Décompte final	
Réception définitive	//
Etat d'avancement financier du projet :	**Montant (€ - tvac) :**
Montant conventionné à 100%	**627.506,00**
Montant versé du subside développement rural	**24.000 (acquisition)**
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	**260.667.08**
Montants cumulés payés à l'auteur de projet (honoraires)	

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
CAQ-2020 A	PCDR classique ~~PwDR 2007-2013~~[5] ~~PwDR 2014-2020 : M 7.4~~	**Achat stratégique pour Création d'un espace de co-working et de services**	Opportunité d'achat pour la fiche 2.13. Créer un espace de co-working et de service	**176.220**

Etats d'avancement physique du projet :	**Date :**
Désignation de l'auteur de projet :	
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.	
Approbation de l'avant-projet par la R.W	
Approbation du projet par l'A.C.	
Approbation du projet par le Ministre	
Adjudication :	
Décision d'attribution du marché	
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre	
Début des travaux	
Réception provisoire	
Décompte final	
Réception définitive	
Etat d'avancement financier du projet :	**Montant :**
Montant conventionné à 100%	**293.700**
Montant du subside développement rural	
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	

[5] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises



PARTIE 3

Rapport comptable

Commune de Les Bons Villers
Place de Frasnes, n°1 Tel : 071/858.188
6210 Les Bons Villers Fax : 071/858.142
★★★★★

SPW
Service public de Wallonie

FRW

Partie 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2007-A	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013[6] PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	**Création d'un pôle de développement et d'attractivité au centre de Frasnes-lez-Gosselies (AGRICOEUR)** Phase 2 : Construction d'un atelier rural	Restructuration du centre de Frasnes-lez-Gosselies, renforcement du sentiment d'appartenance communale, adaptation de l'offre de services	1.597.318,41 €	19/03/2019

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	**Oui**	**~~Non~~**
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?			**Oui**	**~~Non~~**
Si le patrimoine est loué[7] à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.				
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)				
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type : location (2051,00€/mois)		Montant 2020	24.612,00
	Type		Montant 2020	
Charges liées à l'exploitation du	Type		Montant 2020	

[6] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises
[7] Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

patrimoine	Type	Montant 2020	
Bénéfices = recettes moins charges			24.612 ,00
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien [8]	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Formation aux situations d'urgences (incendie, accident bactériologique ou chimique, incident nucléaire,...)
Impact des activités sur emploi	Réinsertion professionnelle
	Secondairement sur l'économie locale (voir convention d'utilisation)

RECAPITULATIF

Atelier rural (AGRICOEUR)	24.612,00
TOTAL	**24.612,00**

Les recettes dégagées sont investies dans la gestion des maisons de Village (Mellet, Wayaux, Rèves) toujours déficitaires (voir charges dans les précédents rapports)

[8] *A titre d'exemple*
Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi,...
Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune,...
Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés
Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)
M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Commune de Les Bons Villers
Opération de Développement Rural

Déclaration sur l'honneur

Nous, soussignons, Mathieu PERIN, Bourgmestre et Bernard WALLEMACQ, Directeur général, agissant au nom de la Commune de LES BONS VILLERS

déclaront sur l'honneur que le montant suivant, vingt-quatre mille six cent douze euros (24.612,00 €),

provenant des bénéfices résultant de projets subventionnés dans le cadre du développement rural, de moins de 10 ans à partir de la date d'approbation de leur décompte final, soit les loyers issus de l'atelier rural.

est réaffecté au profit de la couverture des frais de fonctionnement des maisons de village réalisées sous convention du Programme Communal Développement Rural (PCDR).

Fait à Les Bons Villers, le 26 mars 2021

Le Directeur général,

Bernard WALLEMACQ

Administration Communale de LES BONS VILLERS * HAINAUT *

pour le Bourgmestre,

Mathieu PERIN

Cadre réservé à l'administration



PARTIE 4

Bilan de la CLDR

Commune de Les Bons Villers
Place de Frasnes, n°1 Tel : 071/858.188
5218 Les Bons Villers Fax : 071/858.142
★★★★★

SPW
Service public de Wallonie

FRW

Partie 4. RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Les procès-verbaux des réunions de CLDR et de Groupe de travail sont annexés

<table>
<tr><th>Année installation de la CLDR</th><th>Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur</th><th>Dernière date modification de composition de la CLDR</th><th>Dernière date de modification du ROI</th></tr>
<tr><td>2017</td><td>2017</td><td>08/01/2020 : démission 1 membre de la composante citoyenne
18/02/2020 : démission/remplacement 1 mandataire communal</td><td>/</td></tr>
<tr><td rowspan="4">Dates des réunions de la CLDR durant l'année écoulée (2020)</td><td>08/01/2020 - réunion plénière
✓ Présentation du master plan pour le complexe sportif
✓ Projet de demande de convention : créer un lieu polyvalent complémentaire au complexe sportif et un cheminement d'accès entre la N5 et la rue J-B Loriaux (Fiche projet 1.3)</td><td rowspan="4">Nombre de présents</td><td>19 membres CLDR</td></tr>
<tr><td>03/02/2020 - réunion plénière
✓ Projet de développement et d'attractivité sur le site Agricœur : état d'avancement suite à la visite du site par la CLDR
✓ Projet de demande de convention : créer un espace de coworking et de service
✓ Reconvertir partiellement l'église de Frasnes : lancement d'un groupe de travail</td><td>22 membres CLDR</td></tr>
<tr><td>04/03/2020 – groupe de travail
✓ Reconversion partielle de l'église de Frasnes (utilisations possibles, contraintes techniques) (Fiche projet 3.4)</td><td>16 personnes dont 9 membres CLDR</td></tr>
<tr><td>17/03/2020 – réunion plénière reportée (cf confinement)
✓ Rapport annuel de l'état d'avancement des projets du PCDR a été envoyé par mail aux membres de la CLDR</td><td></td><td></td></tr>
</table>

	07/09/2020 - réunion plénière en virtuel ✓ Agricœur : projet de vente de la grange - modalités ✓ Suivi des demandes de conventions/subventions du Développement Rural : ➢ Aménagement du parc De Dobbeleer ➢ Centre de coworking et de services ➢ Complexe sportif		17 membres CLDR

Réflexion sur l'opération de développement rural	
	La CLDR a pris connaissance de la nouvelle circulaire relative au PCDR et du modèle-type pour son ROI. Sur les 32 projets du PCDR validé pour les années de 2020 à 2030 : 3 sont réalisés, 8 sont en cours, 21 sont en attente. Toutes les fiches-projets de priorité du lot 1 sont activées. La période de crise sanitaire du covid a retardé la mise en œuvre de certaines FP : les jeux intervillages, la mise en valeur des zones naturelles pour le maillage écologique, ... Plusieurs FP font l'objet d'un master plan (complexe sportif, cité administrative) ou d'une étude de faisabilité (maison de village de grande capacité). Le plan communal de mobilité qui concerne plusieurs FP du PCDR est aujourd'hui lancé : l'Auteur de projet est désigné et les consultations villageoises sont faites en ligne du 8 au 12 mars 2021.
Propositions de projets à entreprendre	
Numéro fiche-projet	1.2
Intitulé du projet	Créer au complexe sportif un espace convivial intergénérationnel autour d'une aire de jeux et un cheminement vers le parc de Dobbeleer
Priorité du projet	Lot 1
Calendrier d'exécution	**Demande d'une convention-faisabilité en 2021**
Numéro fiche-projet	1.3
Intitulé du projet	Créer un lieu polyvalent complémentaire au complexe sportif et un cheminement d'accès entre la N5 et la rue J-B Loriaux
Priorité du projet	Lot 1
Calendrier d'exécution	**Demande d'une convention-faisabilité en 2021**

Commune de Les Bons Villers
Opération de Développement Rural
★★★★★

FRW

COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Le 8 janvier 2020 – procès-verbal de la séance plénière

Présents :

Collège : Mathieu Perin (président), Bruno Patte (échevin des sports)

CLDR : 19 membres (liste de présences disponible au secrétariat de la CLDR)

Administration communale – service Environnement: Delphine Deblaer et Ingrid Lavendy

Région communal autonome – Benjamin Motte

Fondation Rurale de Wallonie (Organisme d'accompagnement): Dimitri Phukan

Excusés :

CLDR : 8 membres

SPW-DGO3 : Louis Nicodème

Ordre du jour

- ✓ Approbation du PV précédent (réunion du 25/06/2019)
- ✓ Présentation du master plan pour le complexe sportif
- ✓ Projet de demande de convention : créer un lieu polyvalent complémentaire au complexe sportif et un cheminement d'accès entre la N5 et la rue J-B Loriaux (Fiche projet 1.3)
- ✓ Divers et Agenda

Introduction

Une délégation de la Commune a présenté le projet de Programme Communal de Développement Rural au Pôle Aménagement du Territoire (commission d'avis de la Région Wallonne) en décembre. La CLDR était représentée par Michel Bette. Nous sommes maintenant en attente d'une validation du PCDR par le Gouvernent wallon. Une fois le PCDR approuvé, la Commune pourra introduire des demandes de subventions (convention) pour les différents projets. En attendant, la Commune souhaite déjà avancer sur les dossiers afin de gagner du temps.

L'élaboration du PCDR était une période de travail intense pour la CLDR. Pour la mise en œuvre du PCDR, la CLDR se réunira au minimum 4 fois par an. Elle sera consultée sur le choix des fiches projets à mettre en œuvre et sur la conception des projets.

1. **Le PV de la réunion du 25/06/2019 est approuvé**

2. **Présentation du master plan pour le développement du complexe sportif**
Voir présentation du master plan en annexe

L'intercommunale IGRETEC a réalisé une première version d'un masterplan destiné à définir comment développer le complexe sportif. La CLDR est invitée à formuler ses remarques et commentaires afin de faire évoluer le masterplan.

Questions et remarques de la CLDR

- **Le terrain de pétanque extérieur va-t-il disparaître ?** Non, il devrait être déplacé (à côté du terrain de tennis extérieur ?).
- **Y aura-t-il de l'éclairage extérieur du site ?** Un éclairage est prévu pour le foot et le tennis. Pour le reste, c'est à définir. Il y aura aussi des caméras pour notamment vérifier que l'on a n'a pas oublié d'éteindre l'éclairage. Un coffret forain est aussi prévu sur l'espace polyvalent pour éclairer les chapiteaux qu'on y montera.
- **Un circuit pédestre autour du site est-il prévu ?** Il y aura des cheminements lents vers le parc De Dobbeleer, la N5 et la Rue Loriaux. D'autres cheminements pourraient être prévus.
- **Quel sera le revêtement de l'espace polyvalent ? La dolomie ne tient pas bien le coup dans le temps si des véhicules y font des girations.** C'est à définir.
- **Les travaux de la partie privée (piscine) et public (espace polyvalent) devraient être réalisés par le même entrepreneur pour réaliser des économies d'échelle.** Ce serait l'idéal mais cela semble difficile à coordonner.
- **Si le nouveau bonvibus rentre sur le site pour déposer les enfants à la piscine, il faudra prévoir une zone de demi-tour ?** Vu qu'il s'agit d'un bus public, son arrêt sera sur la N5.
- **Des parkings vélo sont à prévoir.** C'est obligatoire pour les nouveaux projets. Il y en a actuellement 6 ou 7 qui sont peu utilisés.
- **La résidence Drion ne devait-elle pas prévoir une liaison depuis son site vers le complexe sportif ?** Les services communaux ont vérifié, ce n'est pas le cas.
- **Les élèves du secondaire auront-ils accès à la piscine ?** Les cours scolaires seront uniquement à destination de l'enseignement fondamental (tous réseaux). La piscine prévue ne sera pas adaptée aux élèves du secondaire. Les écoles primaires de l'entité auront la priorité pour fréquenter la piscine. Le tarif scolaire sera de 4 par cours (30') par enfant.
- **Qui va s'occuper de l'entretien du site ?** Actuellement la Commune met deux ouvrier à disposition de la Régie Communale Autonome (RCA) pour gérer le site. Le terrain pour la construction de la piscine sera vendu à un privé qui s'occupera de l'entretien. La société chargée de la construction de la plaine de jeux se chargera également de la maintenance.
- **Faudra-t-il engager du personnel supplémentaire pour la cafeteria ?** L'idée est de travailler avec le personnel existant. La restauration sera gérée par un privé qui paiera un loyer. La RCA voudrait aussi développer un système de réservation des terrains via une application pour limiter cette gestion administrative.

- **Une réflexion d'ensemble sera nécessaire pour une bonne intégration architecturale.** La Commune a rencontré le fonctionnaire délégué pour lui soumettre le projet. Un même architecte sera désigné pour la cafeteria et le tennis.
- **Des dispositifs de récolte et d'utilisation de l'eau de pluie sont-ils prévus ?** Il y a actuellement des citernes de récupération d'eau de pluie d'une capacité de 10.000 litres utilisés pour l'arrosage. Ce n'est pas suffisant. Il faudra de nouvelles cuves.
- **La végétalisation est un bon moyen d'insonoriser la plaine de jeux. Il y a un exemple inspirant à De Haan où une rotonde sur un espace public est entourée d'un écran végétal qui est aussi un circuit vtt.**
- **Quel est le budget pour l'extension de la cafeteria ?** Le coût est de 250.000 Euro financés sur fonds propres.

3. **Projet de demande de convention : créer un lieu polyvalent complémentaire au complexe sportif et un cheminement d'accès entre la N5 et la rue J-B Loriaux (Fiche projet 1.3)**

Voir présentation de la fiche projet en annexe

La Commune propose d'inclure la liaison lente vers le parc De Dobbelleer dans cette fiche projet. Cette liaison figurait dans la fiche 1.2 (espace convivial intergénérationnel) mais il semble plus logique de liée à l'espace polyvalent qu'à la plaine de jeux.

Questions et remarques de la CLDR

- **La CLDR trouve pertinent d'inclure la liaison lente vers le parc De Dobbelleer dans la fiche.**
- **Eléments à prévoir qui ne sont pas mentionnés dans la fiche projet :** plantations, éclairage, poubelles, un ou deux bancs le long de la liaison lente vers le parc, éléments d'insonorisation pour le voisinage (plaine de jeux).

La CLDR marque son accord de principe pour l'introduction d'une demande de convention pour la fiche projet 1.3

4. **Agenda et divers**

Appel à bénévoles. Le relais du visiteur du Pays des 4 Bras (GAL) souhaite organiser des balades pour faire découvrir les chemins et sentiers de l'entité en mars, juin et octobre. Vous voulez participer à l'organisation d'un circuit dans votre village ?
Prenez contact avec Mireille Braun 071/858 106 ou mireille.braun@lesbonsvillers.be

24/01/20 Journée repérage des sentiers à Rèves organisée par la Commune. L'objectif est de parcourir les sentiers existants, à définir les possibilités de raccordement entre les quartiers, les liaisons, bouclages possibles avec les écoles, le centre du village....

Départ de l'école Maternelle de Rèves, 41 rue de Bruxelles à 09h00 (jusque 16h00 selon les disponibilités de chacun).
Info : Mireille Braun 071/858 106 ou mireille.braun@lesbonsvillers.be

29/01/20 Atelier cuisine anti-gaspi. Participation gratuite, sur inscription.
Info : environnement@lesbonsvillers.be ou 071/85.81.12.

3/2/20 Réunion plénière CLDR

Pour le secrétariat de la CLDR,

Dimitri Phukan
Fondation Rurale de Wallonie (FRW)

Commune de Les Bons Villers
Opération de Développement Rural
★★★★★

FRW

COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Le 3 février 2020 – procès-verbal de la séance plénière

Présents :

CLDR : Mathieu Perin (président) + 22 membres présents (liste de présences disponible au secrétariat de la CLDR)

Administration communale – service Environnement: Ingrid Lavendy

Fondation Rurale de Wallonie (Organisme d'accompagnement): Dimitri Phukan

Invités :

Maison médicale de Frasnes : Stéphanie Van Oost

Fabrique d'église de Frasnes : Ann Debar et Pierre Defossez

Excusés :

CLDR : 11 membres

SPW-DGO3 : Louis Nicodème

Ordre du jour

- ✓ Approbation du PV précédent (réunion du 08/01/2020)
- ✓ Projet de développement et d'attractivité sur le site Agricœur : état d'avancement suite à la visite du site par la CLDR le 26/2/19
- ✓ Projet de demande de convention : créer un espace de coworking et de service
- ✓ Reconvertir partiellement l'église de Frasnes : lancement d'un groupe de travail
- ✓ Divers et Agenda

---

1. PV de la réunion du 08/01/2020

Deux erreurs se sont glissées dans le PV :

- Piscine d'apprentissage : les cours scolaires couteront 4 Euros par enfant et dureront 30 minutes
- Le budget des travaux d'agrandissement de la cafétéria du complexe sportif est de 250.000 Euro sur fonds propres.

Moyennant ces précisions, le PV est approuvé.

2. Projet de développement et d'attractivité sur le site Agricœur : état d'avancement suite à la visite du site par la CLDR le 26/2/19

Voir présentation en annexe

Comme annoncé lors de la visite sur place en février 2019, la Commune a développé une nouvelle vision pour le site Agricœur tout en restant dans l'esprit de la fiche projet initiale. Celle-ci prévoyait de développer un pôle multifonctionnel sur le site. Ce projet est issu du PCDR précédent.
Les propositions actuelles sont les suivantes :

- Atelier rural : implantation d'une maison de village de grande capacité dans le bâtiment tout en maintenant un atelier rural de plus petites dimensions.
- Grange et bâtiments annexes : vente à un promoteur privé pour la création de logements (dont du logement communal) ou d'autres activités tertiaires.
- Terrains à bâtir : créations de logements via le futur plan de logement communal
- Potagers, serres et terres agricoles : développement d'un projet de formation aux métiers du terroir (maraîchage) en partenariat avec le GAL du Pays des 4 Bras
- Accès : implantation d'une voirie à double sens depuis la N5 pour accéder à la maison de village

Le Bourgmestre propose de soumettre le cahier des charges pour la vente conditionnée de la grange à la CLDR lors d'une prochaine réunion.

Questions et remarques de la CLDR

- ***Combien de logements sont prévus dans la grange ?*** *Ce seront des logements de différentes tailles. Le schéma de structure communal prévoit entre 10 et 14 unités. On pourrait éventuellement monter à 16. Des logements tremplins communaux pourraient voir le jour dans le volume annexe à la grange qui est localisé à côté des logements pour familles nombreuses.*
- ***La future maison de village aura-t-elle des hauteurs sous plafond suffisante pour une salle de spectacle ?*** *La maison de village n'a pas pour vocation principale d'accueillir des spectacles. Elle sera surtout un lieu de rassemblement de grande ampleur. Si l'accueil de certaines manifestations culturelles pose problème, il y a d'autres lieux qui pourront être utilisés (église de Frasnes par exemple).*
- ***Les lieux doivent être correctement aménagés pour la cohabitation des différentes fonctions : maison de village, atelier rural, logements et voisinage.*** *Les logements dans la grange seront isolés et un mur anti-bruit est prévu à l'arrière de la maison de village pour le confort des riverains. L'atelier rural fera tampon entre les logements et la maison de village.*
- ***La Commune pourra-t-elle disposer de l'atelier rural puisque l'occupant a un droit de préemption en cas de vente ?*** *Il ne s'agit pas d'une vente puisque la Commune souhaite récupérer l'atelier rural et mettra fin au contrat de location.*
- ***Sur le plan, on prévoit un « tourne à droite » dans le chemin du Saucy qui est en partie local. Cela pose problème.*** *Les sens de circulation doivent encore être affinés. La volonté est que les véhicules rentrent et sortent du site par la nouvelle voirie.*
- ***La Commune a reçu un subside du développement rural pour l'acquisition du site, devra-t-elle le rembourser en cas de revente de la grange ?*** *Le montant à rembourser sera déduit du prochain subside développement rural. Le montant sera défini en tenant compte du foncier au moment de l'acquisition. On parle d'environ 95.000 Euro.*
- ***Les nombreuses charges d'urbanisme demandées pour la grange (voiries, logements à rétrocéder à la Commune et mur anti-bruit) ne risquent-elles pas de faire fuir les***

promoteurs ? *La Commune a rencontré plusieurs promoteurs qui se sont dits intéressés. Ce type de contrat a déjà été conclu pour la piscine d'apprentissage au complexe sportif.*

- ***Il serait intéressant de permettre aux familles des Bons Villers d'avoir un accès privilégié aux logements***
- ***Réfléchir à la création de fonctions autres que du logement dans la grange : commerces, bureaux, accueil petite enfance, accueil touristique.***
- ***Comment peut-on être certain que le promoteur maintiendra la grange une fois le site vendu ?*** Ce sera une vente conditionnée au maintien de la grange. En cas de non-respect des conditions de l'acte de vente, celle-ci est annulée.
- ***L'atelier rural a un certain cachet. Une fois qu'il sera converti en maison de village, il faudrait garder une certaine zone de recul et ne pas lui coller le parking.*** *Il y a également des espaces verts créés par l'occupant actuel à valoriser.*

3. Projet de demande de convention : créer un espace de coworking et de services

Voir présentation en annexe

La Commune a la possibilité d'acquérir un bâtiment à Villers-Perwin pour y créer une maison multiservices : espace pour accueillante d'enfant, antenne de la maison médicale de Frasnes-lez-Gosselies et tiers lieux (espace citoyen polyvalent : co-working, lieu de réunion etc.).

Le bâtiment a l'avantage d'être livré « clé sur porte » et d'être directement opérationnel. Des aires de stationnement et un jardin sont également prévus. La Commune souhaite obtenir l'accord de la CLDR afin d'être réactif et d'éviter que le bâtiment soit vendu à quelqu'un d'autre.

En attendant la concrétisation de la maison multiservices, le bâtiment pourrait être occupé par la maison médicale. Ses locaux doivent être transformés et ils seront inaccessibles durant les travaux. Ce déménagement temporaire permettrait de maintenir la maison médicale et peut-être, à terme, d'augmenter l'offre dans la commune. A noter que Les Bons Villers est considéré comme une commune en pénurie de médecins généraliste.

<u>Questions et remarques de la CLDR</u>

- ***Quel est l'état actuel du bâtiment ?*** *Il est à l'état de gros œuvre fermé. Le propriétaire s'est engagé à réaliser les finitions sans coût supplémentaire. Un permis d'urbanisme sera nécessaire pour la réalisation du sas de desserte de l'antenne de la maison médicale et de l'espace pour l'accueillante d'enfant.*
- ***Les enfants auront-ils accès à un jardin ?*** *Oui, il y a une bande de verdure le long du bâtiment et un jardin.*
- ***Y a-t-il une demande pour la création d'un co-working ?*** *C'est à tester. Il y a de plus en plus de travailleurs qui travaillent à domicile occasionnellement. Un projet était en gestation à Viesville dans la commune de Pont-à-Celles. Une des clés de la réussite du projet de co-working est l'animation du lieu. Le service de cohésion sociale de la Commune pourrait participer au projet. Il y aura aussi un partenariat à développer avec le restaurant de la résidence service à côté où il est déjà possible de manger sur réservation.*

- ***Que se passe-t-il si l'affectation de la maison multiservices change ? Doit-on rembourser le subside ?*** *Si le projet évolue, il faut en informer la Ministre de la ruralité qui financera le projet afin qu'elle marque son accord. C'est le cas des maisons de village qui sont parfois temporairement utilisées par les écoles en cas de travaux par exemple.*
- ***Pourra-t-on organiser des cours dans le tiers lieu (flûte, couture…)?*** *A priori cela est en adéquation avec le projet du lieu.*
- ***Quel est le plan B pour la maison médicale si l'acquisition du bâtiment n'est pas possible ?*** *Il n'y a pas de plan B. En attendant la fin des travaux, les médecins consulteront ailleurs en espérant qu'ils soient disposés à réintégrer la maison médicale après.*
- ***Un accueil du public est-il prévu dans l'antenne de la maison médicale ?*** *Oui, la maison médicale est une association de santé intégré (ASI) reconnue. Sous ce statut, elle doit offrir un accueil au public de 38h/semaine.*
- ***Le bâtiment dispose-t-il déjà de chauffage ?*** *Il y a un chauffage gaz double flux.*
- ***Ne pourrait-on pas implanter la maison médicale dans l'atelier rural ?*** *Vu les normes à respecter, il semble difficile d'aménager les pièces de l'atelier rural dans les délais pour accueillir la maison médicale. Par ailleurs, la durée du renom du bail pour l'atelier rural est d'un an.*
- ***La Commune possède déjà beaucoup de bâtiments. Est-ce une bonne idée d'un ajouter un supplémentaire compte tenu notamment des frais d'entretien ?*** *La Commune a fait un inventaire de ses propriétés et souhaite vendre celles dont elle n'a plus l'utilité pour réduire la taille de son parc. Ce bâtiment étant neuf, les frais d'entretien seront moindres.*

Avis de principe de la CLDR

Vu la difficulté d'arriver à un consensus et comme prévu dans règlement d'ordre intérieur, un vote à main levé est organisé pour définir si la CLDR marque son accord de principe pour l'introduction d'une demande de convention pour la fiche projet 2.12.

⇨Résultat du vote : 1 abstention, 17 voix pour, 4 voix contre

La majorité des membres CLDR présents marquent leur accord de principe pour l'introduction d'une demande de convention pour la fiche projet 2.12.

4. Reconvertir partiellement l'église de Frasnes : lancement d'un groupe de travail

La CLDR crée un groupe de travail pour activer la fiche projet 3.4 « reconvertir partiellement l'église de Frasnes ». La première réunion est fixée le 4 mars à 19h30 à la maison communale. Les personnes qui souhaitent en faire partie peuvent se manifester auprès Dimitri Phukan de la Fondation Rurale de Wallonie. L'échevin de référence sera Philippe Jenaux.

Deux sites de références peuvent déjà être consultés :
http://www.herbestemmingkerken.be
https://territoires.frw.be/patrimoine-eglises.html

5. Agenda et divers

Maison de village de Villers-Perwin : les travaux de démolition des locaux des guides débutent le 10/2. La réfection de la rue du caveau aura lieu en 2021.

Prochaine réunion plénière de la CLDR : 17/03/20.

Pour le secrétariat de la CLDR,

Dimitri Phukan
Fondation Rurale de Wallonie (FRW)

Commune de Les Bons Villers
Opération de Développement Rural
★★★★★

FRW

COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL
GT Eglise Frasnes-lez-Gosselies

Le 4 mars février 2020 – procès-verbal

Présents : 16 personnes dont des représentants du Collège et de l'administration communale, de la CLDR et de la fabrique d'église St Nicolas

Animation et secrétariat : Dimitri Phukan - Fondation Rurale de Wallonie (Organisme d'accompagnement)

Annexes :
- Mesures intérieures de l'église réalisées par Charles Henrard
- Présentation du 4/3/20

---

1. Visite de l'église

Visite de l'église St Nicolas, rappel de l'histoire du bâtiment, de ses dimensions et des travaux à entreprendre pour sa préservation.

2. Le rôle du GT – rappel du contexte

La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) a lancé ce GT pour initier l'activation de la fiche projet 3.4 Reconvertir partiellement l'église de Frasnes en vue de l'introduction éventuelle d'une demande de financement à la Région (développement rural). Pour pouvoir prétendre à ce financement, l'église doit être désaffectée et convertie en un lieu polyvalent. Le projet est actuellement de transférer le culte à la chapelle Notre Dame du Roux récemment rénové.

Le GT fait suite à deux réunions ayant lieu en 2019 :
1/3/19 : réunion technique Commune/évêché/paroisse
5/11/19 : réunion citoyennes

Une enquête est également en cours auprès des paroissiens jusqu'au 29/3/20 concernant le devenir de l'église.

3. Les futures utilisations possibles de l'église

Le GT est unanime sur l'importance de garder l'église au milieu du village et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour préserver le bâtiment.

Il y a également consensus sur l'intérêt de permettre l'organisation à des cérémonies de grandes ampleurs (mariages religieux ou laïques, enterrement...). Dans l'idéal, il faudrait permettre à ces cérémonies de se tenir dans toute l'église.

Une solution intermédiaire serait de consacrer de créer/garder un espace de grande dimension dans la nef centrale qui pourrait également servir de lieu d'exposition ou de concert. Les dimensions de le nef centrale sont assez conséquentes (8m x 29m).

Une réflexion doit être menée sur les possibilités d'organiser des funérailles dans l'église, ou ailleurs, si une exposition y est en cours.

Des plus petits locaux pourraient être créées dans les parties latérales. Ces locaux pourraient accueillir différentes fonctions : secrétariat de la paroisse, locaux pour les associations (patro en projet à Frasnes, cercle d'histoire...), des bureaux d'accueil pour les services sociaux à la population (CPAS, service de cohésion sociale), un accueil touristique...Un lieu de stockage pour les chaises est également à prévoir. Un musée du patrimoine dans le cœur est aussi évoqué.

Le GT attire l'attention sur le fait que l'église ne doit pas être un doublon de ce qui se fera à Agricœur. Il faut que les 2 soient complémentaires et non concurrents.

Le fractionnement de l'espace peut s'envisager de manière verticale ou horizontale en créant 1 ou 2 étages.

4. Les contraintes techniques

- **Budget :** les montants estimés actuellement concernent presqu'uniquement une rénovation à l'identique de l'église avec quelques petits travaux d'amélioration. Si l'édifice venait à être réaménagé, il faudrait réévaluer ce budget. Le GT émet l'idée de phaser la rénovation et les aménagements pour rendre le budget supportable :
    1. Rénovation du volume avec aménagements intérieures provisoires pour une occupation polyvalente
    2. Aménagements intérieurs définitifs

- **Timing :** le Gouvernement wallon devrait approuver rapidement le Programme Communal de Développement Rural des Bons Villers. Toutefois il faut attendre l'approbation du PCDR pour introduire une demande de financement. Cette procédure peut prendre du temps.

- **Parking :** avec le développement des activités dans l'église, la question du stationnement doit aussi être réfléchie.

- **Mobilier religieux**: si l'église est désaffectée, il faudra entreprendre des démarches pour déplacer et stocker le mobilier religieux. Il y a un service à l'évêché qui pourra aider la fabrique d'église.

5. Suites

Les résultats de la réunion du GT seront transmis à la CLDR le 17/3/20. Une réunion de débriefing sera également organisée avec la Commune par la FRW. Lors d'une prochaine réunion du GT, nous pourrions analyser les résultats de l'enquête auprès des paroissiens.

Pour le secrétariat de la CLDR,

Dimitri Phukan
Fondation Rurale de Wallonie (FRW)

Commune de Les Bons Villers
Opération de Développement Rural
★★★★★

FRW

COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Le 7 septembre 2020 – procès-verbal de la séance plénière
(réunion en virtuel)

Présents :
CLDR : Mathieu Perin (président) + 17 membres présents (liste de présences disponible au secrétariat de la CLDR)
Administration communale : Ingrid Lavendy, Delphine Deblaer, Bastien Biron
Fondation Rurale de Wallonie : Marie Burette et Julien Apers

Excusés :
CLDR : 9 membres excusés (liste de présences disponible au secrétariat de la CLDR)

Ordre du jour

- ✓ Approbation du PV précédent (réunion du 03/02/2020)
- ✓ Agricœur : projet de vente de la grange - modalités
- ✓ Suivi des demandes de conventions/subventions du Développement Rural :
  - ➢ Aménagement du parc De Dobbeleer
  - ➢ Centre de coworking et de services
  - ➢ Complexe sportif
- ✓ Divers et Agenda

En annexe – le ppt de l'ordre du jour et de la conduite de la réunion

---

1. PV de la réunion du 03/02/2020

Le PV est approuvé en séance sans aucune remarque ou commentaire.
Un mail est envoyé aux membres non présents pour valider ce PV, vu le contexte de réunion en virtuel.

2. Agricœur : projet de vente de la grange

La fiche-projet du PCDR précédent prévoyait l'aménagement d'un pôle multifonctionnel (atelier rural, maison de village, logements intergénérationnels) sur le site Agricœur.
La Commune souhaite garder l'esprit de cette fiche-projet tout en y ajoutant sa propre vision.

Les propositions sont les suivantes :

- Atelier rural : la maison de village prendrait place ici plutôt que dans la grange. En effet, une maison de village dans la grange ne répondrait plus aux attentes actuelles de la Commune : capacité d'accueil trop petite et budget estimé trop important.
- Grange et dépendances annexes : vente sous conditions à un promoteur privé pour la création de logements.
- Terrains à bâtir : création de logements via le futur plan de logement communal.
- Potagers, serres et terres agricoles : développement d'un projet de formation aux métiers du terroir (maraîchage) en partenariat avec le GAL Pays des 4 Bras.
- Accès : implantation d'une voirie à double sens depuis la N5 pour accéder à la maison de village (en charge urbanistique pour le promoteur de la grange).

Le Bourgmestre soumet à l'avis des membres de la CLDR le cahier des charges qui conditionnerait la vente à un promoteur :

- La vente ira au plus offrant.
- Obligation de conserver et de rénover la grange.
- Les dépendances pourront être rénovées ou détruites.
- L'ensemble des bâtiments devront être isolés acoustiquement.
- Obligation de rénover le porche d'entrée et les murs d'enceinte.
- Obligation de rénover la cour intérieure en espace de convivialité et comme servitude pour les logements.
- Prévoir des jardins privatifs ou communs pour les logements.
- Prévoir une voirie qui mène de la Chaussée de Bruxelles à la grange (le tracé est particulier parce qu'il doit contourner des terrains à bâtir qui se situent le long de la chaussée).
- Prévoir 45 places de parking et une zone convivialité (les occupants pourront en jouir sous conditions) en plus des 50 places de parking existantes.
- Le permis et les autorisations seront à charge du promoteur.
- Aménager une ouverture avec portail au niveau du Chemin de Saucy (accès service de secours) à l'arrière de l'ensemble du site.
- Rétrocéder un logement à la Commune (en dehors de la copropriété).

La Commune précise que ces conditions de vente sont très exigeantes et pourraient impacter l'attractivité pour les promoteurs immobiliers. Par ailleurs, les bénéfices tirés de la vente serviraient à financer la transformation de l'atelier rural en maison de village.

Le projet sera présenté au Conseil Communal du 22/09/2020.

Questions et remarques de la CLDR :

- ***Qu'adviendra-t-il de l'espace réservé au GAL ?***

- La Commune assure qu'il n'y aura aucun empiétement sur les activités du GAL (projet d'insertion et de formations professionnelles).
- 2/3 du bâtiment (actuel atelier rural) serait réservé pour la maison de village et 1/3 serait consacré au GAL (bureaux, hall relais, etc.).

- ***Que deviendront les dépendances (en très mauvais état) situées en face de l'ancien corps de logis?***
  - Le promoteur pourra les rénover, les détruire et en faire ce qu'il veut. La seule condition est de préserver le local technique.
- ***Qui bénéficiera du projet de maraîchage ?***
  - Le GAL et son projet d'insertion ainsi que des particuliers ou des futurs entrepreneurs qui souhaitent faire un test professionnel dans ce domaine d'activité (principe de l'espace test maraicher). La gratuité du service (utilisation de l'espace) serait de deux ans maximum.
- ***Cela pourrait créer une concurrence déloyale pour les producteurs locaux ?***
  - Par exemple pour la Ferme de la Chapelette. La Commune leur a demandé leur avis et ils ne se sont pas montrés intéressés par le lieu proposé et ne voient pas d'inconvénient à cette pratique.
  - Les parcelles exploitables sont petites. Il s'agit plus d'un lieu pilote, d'un genre de couveuse d'entreprises pour tester l'activité de maraîchage.
- ***Qu'en est-il des nuisances sonores liées à la présence de la maison de village à côté de logements ?***
  - La maison de village sera construite à l'intérieur de l'atelier rural (un bâtiment dans le bâtiment et une attention particulière sera observée au niveau de l'acoustique).
- ***La configuration de la voirie parait bizarre.*** Si c'est pour préserver des terrains en front de la chaussée, quel que soit l'emplacement du débouché, la longueur de façade restera la même. Qui plus est, si les constructions futures sont en deux parties, ce ne serait que mieux d'un point de vue urbanistique, on éviterait des trop grands blocs. Faire venir la voirie au ras des bâtiments existants de la future maison de village, n'est pas heureux. Il vaudrait mieux l'amener dans l'axe de la grande zone de stationnement; il conviendrait aussi d'éviter un parcage trop près de ces mêmes bâtiments pour réserver une zone en forme de parvis pour accueil/ diverses activités, une forme de terrasse... (remarque écrite Michel Bette, difficulté de connexion zoom).
- Dans le projet précédent, ***le bâtiment annexe contre la grange devait être démoli et ouvrir l'espace vers la cour intérieure*** (même si elle était interdite au public), cela permettait aux résidents de bénéficier de commodité de stationnement, d'accès, ... (remarque écrite MB).
- ***L'accès côté Chemin du Saucy*** (pour les urgences et incendie) pourrait aussi profiter pour ***créer un accès services à la maison de village*** (remarque écrite MB).

3. Suivi des demandes de conventions/subventions en Développement Rural

3.1 Aménagement du parc De Dobbeleer (FP 1.1 du PCDR)

- La CLDR du 25/06/2019 a approuvé la fiche-projet et marqué son accord de principe pour la demande de 1ère convention en Développement Rural.
- La création d'un parcours promenade accessible PMR est prévu. Le revêtement, a priori en hydrocarboné, pourrait être entrecoupé par endroits par des petits pontons de bois, afin de ne pas endommager les racines des arbres aux endroits plus étroits.
- La restauration des portails est également prévue.
- L'examen des sources de financement (DR, Espaces verts, Patrimoine, Infrasport) est en cours ; le tableau récapitulatif des travaux et l'estimatif financier également. Sur ce dossier, la division Espaces Verts subsidiera principalement, le DR subventionnera en complément.
- Concernant les modules sportifs/parcours santé, la Commune a introduit le dossier auprès d'Infrasport en date du 31/08/2020.
- Concernant l'état sanitaire des arbres, selon la DNF, une centaine d'arbres sont à abattre. Elle marquera cet hiver les arbres à abattre et à élaguer. Un bureau d'études cartographiera les arbres remarquables et la zone naturelle à préserver.
- Le budget global est revu à la baisse car une partie des travaux pourra être réalisée par les ouvriers communaux.
- La Commune propose d'organiser un chantier participatif avec les citoyens pour enlever le lierre sur les murs d'enceinte. Il faudra veiller à ne pas enlever l'ensemble du lierre car il s'agit de zones refuges pour les insectes (il y aura des zones délimitées).

<u>Questions et remarques de la CLDR :</u>

- ***Quand est prévu l'abattage des arbres ? Est-ce que ça sera concomitant avec l'enlèvement du lierre ? Est-ce que cela ne risque pas de poser problème ?***
  - ➢ Il n'est pas prévu d'enlever le lierre qui se trouve sur les arbres, ce qui élimine tout problème à ce niveau-là.
- ***Il y a combien d'arbres au total dans le parc ? L'abattage de 100 arbres parait être conséquent.***
  - ➢ La Commune précise qu'il s'agit d'une recommandation de la DNF (Division Nature et Forêt de la Région wallonne) et qu'il faut leur faire confiance. L'objectif est d'éclaircir pour garantir une meilleure santé et un meilleur développement des arbres restants. Elle précise également qu'un plan de replantation est prévu, chaque arbre coupé devra être replanté (peut-être ailleurs dans la commune).
- ***Essayer de conserver sur pied des arbres morts pour la biodiversité,*** là où il n'y a pas de passages et de risques (remarque écrite MB).
- ***Ne pas planter que des baliveaux mais aussi des sujets de quelques années*** pour remplacer les arbres abattus de valeur (remarque écrite MB).
- ***Comment va être traité le problème des « invasives » ? Quelle est l'estimation du budget ?***
  - ➢ Extraire et éliminer les invasives sur toutes les zones où elles se sont installées est beaucoup trop cher et trop long.
  - ➢ L'idée serait de travailler avec l'agent DNF et de tester de nouvelles procédures/expérimentations en tant que projet pilote dans le domaine (par

exemple en bâchant les invasives ou en replantant d'autres espèces pour les concurrencer comme des noisetiers ou clématites).

- ***Les ponceaux promenade pour éviter d'abîmer les racines, est-ce la bonne solution ?*** Ce platelage nécessite aussi d'enfoncer des pieux pour fixer le revêtement et donc pas facile non plus avec les racines. On ferait moins de dégâts en plaçant un revêtement léger - là où on ne peut pas mettre d'asphalte - ou ne pas mettre du tout d'asphalte (genre dolomie avec bidim et treillis d'abeille) (remarque écrite MB).
- ***La circulation des véhicules d'entretien*** est à réfléchir (peut-être un véhicule hippomobile ?) (remarque écrite MB).

3.2 Centre de coworking et de services (FP 2.3 du PCDR)

- Cette fiche-projet programmée en lot 2 de priorité, non localisée, pourrait être mise en œuvre plus rapidement car la Commune a l'opportunité d'acquérir un bâtiment à Villers-Perwin qui pourrait convenir pour y créer une maison multiservices : espace pour accueillantes d'enfants, antenne de la maison médicale de Frasnes-lez-Gosselies et tiers lieu (espace citoyen polyvalent : co-working, lieu de réunion etc.). Le bâtiment a l'avantage d'être livré « clé sur porte » et d'être directement opérationnel.
- Suite à cette opportunité d'achat, la Commune a introduit auprès du SPW en date du 14/07/2020 une demande de convention-subvention en DR pour l'acquisition stratégique de ce bâtiment, afin d'y mettre en œuvre une fiche projet du PCDR dans les 5 ans. La CLDR avait marqué son accord de principe en date du 03/02/2020.
- Actuellement, la Ministre Tellier (DR) suspend les dossiers de subventions car une nouvelle circulaire va définir les modalités d'octroi et les taux de subsides. Si le taux de subvention DR (initialement fixé à 80%) devait diminuer, la Commune devrait peut-être renoncer à cette acquisition.
- Par ailleurs, la Commune informe qu'un nouveau médecin généraliste arrivera sur le territoire en novembre; ce qui est une bonne chose puisque prochainement, plusieurs médecins de l'entité prendront leur retraite. A noter que Les Bons Villers est considérée comme une commune en pénurie de médecins généralistes.

3.3 Complexe sportif (FP 1.2 et 1.3 du PCDR)

- Le master plan pour le développement du site du complexe sportif a été présenté en CLDR le 08/01/2020.
- La Commune fait le point sur l'avancement des projets sur le site du complexe sportif :
  - Le terrain de football synthétique est terminé et répond aux attentes.
  - Le terrain de football classique a été réceptionné.
  - Les tribunes ont été réceptionnées mais il subsiste un problème de structure qui est en cours de traitement avec le prestataire des travaux.
  - La capacité des terrains de pétanque va être doublée pour passer de 6 à 12.
  - La piscine devrait ouvrir en septembre 2021.
  - Les terrains couverts de paddle sont encore à construire, il s'agit d'un investissement pas trop cher et rémunérateur.

- Le terrain de tennis couvert est encore à construire.

- Concernant la plaine de jeux, il n'y aura pas de subvention au niveau d'Infrasports. Il faudra trouver une autre voie de financement. La Commune investigue auprès de sponsors.
  (Un lien pourrait aussi être fait avec la FP 1.2 Espace convivial et intergénérationnel au complexe sportif pour une demande de convention en DR).

- Concernant la mise en œuvre de la fiche-projet 1.3 du PCDR - Créer un lieu polyvalent complémentaire au complexe sportif et un cheminement d'accès entre la N5 et la rue J-B Loriaux, la Commune voudrait acquérir le terrain nécessaire à cet aménagement.
  En séance du 08/01/2020, la CLDR avait marqué son accord de principe pour l'introduction d'une demande de convention en DR, en incluant la liaison lente vers le parc de Dobbeleer *(cf FP 1.2)* et en intégrant les aspects de plantations, éclairage, poubelles, bancs.
  La Commune va prochainement introduire un dossier auprès du SPW-DR et de la Ministre Tellier.

Questions et remarques de la CLDR :

- ***Y a-t-il déjà un accord avec le propriétaire ?***
  - Oui, il y a un accord de principe. La Commune souhaiterait signer le compromis de vente. Le prix serait intéressant.
- ***Est-il prévu d'investir davantage dans les infrastructures liées au football ? Qu'en est-il de l'éclairage défaillant des terrains ?***
  - Non car tout est déjà fini. Certes, il y a un problème avéré concernant l'éclairage LED. Actuellement, la firme, prestataire des travaux, fait la sourde oreille et ne veut pas faire les réparations. La Commune envisage de poursuivre l'affaire devant les tribunaux.
- ***Comment sera gérée la sécurité des lieux ?***
  - Une conciergerie est prévue au-dessus de la future piscine. Il y a une convention avec les gestionnaires de celle-ci pour que le futur concierge gère l'ensemble du complexe sportif (ouverture et fermeture des grilles). Il sera toujours présent sur les lieux et produira un effet de dissuasion.
- ***Est-il possible de mettre des capteurs associés à une alarme pour appeler la police de manière discrète?***
  - La Commune serait d'accord d'installer des spots qui s'allument automatiquement en cas de mouvement mais pas pour une alarme car il s'agit d'un système complexe et coûteux. De plus, elle a déjà un contrat avec une société de gardiennage qui vient sur place en cas de problème.
- ***Est-ce que le concierge sera rémunéré par la Commune ?***
  - Ce point n'a pas encore été décidé.
- ***Est-ce que la construction de toutes ces infrastructures (tennis, football, aire de stationnement, piscine, etc.) ne risque pas de toucher la faune et la flore localement ? Quelles seraient les incidences ?***
  - Dans le plan d'aménagement de la piscine et les conditions de vente, il y a un volet « verdurisation des lieux ».

- Pour le reste, chaque arbre abattu doit être remplacé.
- De plus, une partie de la verdure serait malade et la faune peu présente.
- La Commune prévoit que le parc de Dobbeleer (directement attenant au site du complexe sportif) soit davantage la zone « nature ».

- ***Est-ce que la Commune a bien pris en compte le drainage des lieux, et l'infiltration des eaux de pluie ?***
  - La Commune assure que les auteurs de projet doivent prendre en compte un bon écoulement des eaux.
- ***L'ensemble des eaux de pluie en provenance des toitures devrait être récoltée*** dans des citernes pour les besoins d'arrosage des pelouses, terrains, plantations (remarque écrite MB).
- Il faudrait aussi ***des investissements en matière de récupération de l'énergie solaire*** (remarque écrite MB).

4. Agenda et divers

Lors des prochaines réunions de la CLDR, il est prévu d'aborder **les circuits de promenade**.
La Commune a commencé à cartographier les sentiers et le projet est suivi par un avocat expert du sol.
L'idée serait de faire parvenir le tracé des boucles aux membres de la CLDR pour qu'ils puissent les tester.
La Commune demande de ne pas diffuser de l'information vers l'extérieur tant que le projet n'est pas acté. En effet, il subsiste des points sensibles qui ne seront pas simples à gérer. Les chemins vicinaux traversent des zones agricoles et de chasse, ce qui crée certains conflits. La Commune doit encore négocier avec ces acteurs. Les tracés seront envoyés minimum deux semaines à l'avance aux membres ainsi qu'aux membres de la CCATM pour avis.

Questions et remarques de la CLDR :

- ***Est-ce que les sentiers seront balisés ? Est-ce qu'il est prévu d'introduire les tracés dans une application ?***
  - Oui, les sentiers seront balisés mais la Commune n'en connait pas encore la forme (au sol, panneaux, QR code, etc.). Il est prévu d'introduire les itinéraires dans une application conjointe avec 2 autres communes du GAL, qui travaille actuellement sur le projet.
- Pour les chemins de randonnées, ***le balisage est souvent réduit à des petites barres colorées sur des arbres ou sur des maçonneries supports.*** C'est suffisant, peu couteux et pérenne. Réserver des signaux là où on ne peut pas faire autrement (remarque écrite MB).

Pour le secrétariat de la CLDR,

Martine Gilles
Fondation Rurale de Wallonie (FRW)



PARTIE 5

PROGRAMMATION 2021-2022-2023

Commune de Les Bons Villers
Place de Frasnes, n° 1 Tel : 071/858.188
6210 Les Bons Villers Fax : 071/858.142
★★★★★

SPW
Service public de Wallonie

FRW

Partie 5 : **PROGRAMMATION** DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
Année rapport annuel + 1 an Axe Rencontre/Convivialité	❶	Aménagement du Parc De Dobbeleer	197.654, 60€	DR	80%
				Infrasport	75%
				AWAP	100%
	❶	1.2. Créer au complexe sportif un espace convivial intergénérationnel autour d'une aire de jeux et un cheminement vers le parc De Dobbeleer	800.529 €	DR	80%
				DGO3	65%
	❶	1.3. Créer un espace polyvalent complémentaire au complexe sportif et un cheminement d'accès entre la N5 et la rue J-B Loriaux	638.114 €	DR	60%
Année rapport annuel + 2 ans Axe biodiversité	❶	1.6. Valoriser les chemins qui font découvrir la nature	407.206 € - 574.575 €	DR	80%
				DGO3	65%
				Sem de l'Arbre/PCDN	100%/5000€/an
	❶	1.7. Valoriser les zones naturelles en créant un maillage écologique	102.850 € - 278.300 €	DR	80%
				DGO3	65%
Année rapport annuel + 3 ans Axe non encore défini	❷	2.13. Créer un espace de co-working	CA-2020-A	DR	80%